

Compte-rendu Conseil Municipal **Séance du 8 février 2022**

- **Modification du loyer de l'appartement de l'école**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Monsieur MONTASTIER Quentin au 31 janvier 2022, du logement communal qu'il occupait à l'école publique, une nouvelle demande de location a été reçue de la part de Madame PAOLANTONACCI Bénédicte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 319.88 € auquel s'ajoutent 10 € de charges mensuelles.

- **Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recruter un agent de catégorie C à temps non complet de 25/35^{ème} et d'indice brut 348, indice majoré 343 à partir du 1^{er} mars 2022 au 7 juillet 2022 pour une durée de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité pour mission : agent polyvalente école.

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces relatives à cette demande.

- **Signature convention « Mission d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau/assainissement » :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau, établie entre le Département de la Haute-Loire (SATEA) et la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas, est arrivée à son terme le 31 décembre 2021.

Une nouvelle convention établie pour une durée d'un an a été envoyée par les services départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette mission (conventions, annexes financières...).

- **Droit de branchement au réseau d'assainissement :**

Madame le maire expose au Conseil municipal qu'il est souhaitable d'augmenter le montant du droit de branchement au réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation à 300 € pour tous les arrêtés de permis de construire signés à compter de ce jour.

- **Participation aux frais de réseaux – GAEC de Roche Bouchy :**

Madame le maire expose au Conseil municipal qu'il est souhaitable de faire participer aux frais de réseaux le GAEC de Roche-Bouchy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appeler une participation de 600 € au vu du linéaire.